Canada Revenue Agency

### T1 2023

# Déclaration de revenus et de prestations

Protégé B une fois rempli

Si cette déclaration concerne une personne décédée, inscrivez ses renseignements sur cette page. Consultez le guide T4011, Déclarations de revenus de personnes décédées.

**Joignez** à votre déclaration papier uniquement les documents demandés à l'appui de vos déductions, demandes ou dépenses. Conservez toutes les autres pièces justificatives au cas où l'Agence du revenu du Canada (ARC) vous demanderait de les présenter plus tard.

<u> </u>		_			_										
Étape 1 – I	dentifi	cation	et au	tres re	enseig	gneme	nts								8
Identificati Prénom	Prénom Nom de famille					Numé so	le	État civil le 31 décembre 2023							
Adresse po	stale (ap	partem	ent - nu	méro, r	ue)				de naissa		2			oint de f	ait
СР			RR					(Année Mois Jour)  3  Si cette déclaration est pour une personne décédée, inscrivez la date du décès					Veuf		
Ville			Pro	ov./Terr	Cod	de posta	I						Divorcé		
Adresse cou	Adresse courriel								ée Mois J		)	5 Séparé 6 Célibataire			
En fournissa pour recevo les <b>conditio</b> d'utilisation,	ir des av <b>ns d'uti</b>	vis par c l <b>isatio</b> r	ourriel on Pour of	de l'ARC consulte	et vou er les co	is <b>accep</b> onditions			guage of c	•			[	Engl	
Renseigne Votre provin							23 :	Si vous	êtes <b>deve</b>	<b>nu</b> rési	dent d	u			
Province ou diffère de vo						nt, si cela	a	Canada aux fins de l'impôt en 2023, (Mois Jour) inscrivez votre date d'entrée :						Jour)	
	Province ou territoire où votre entreprise possédait un établissement stable si vous étiez travailleur indépendant						Si vous avez <b>cessé</b> d'être résident du Canada aux fins de l'impôt en 2023, inscrivez votre date de départ :						Jour)		
							,								
Son prénom  Cochez cett  Revenu net (ou le monta  Montant de de sa déclar  Montant du	e case s de la lig ant qu'il a la presta ration	s'il était t ne 2360 aurait in ation uni	travaille 00 de sa scrit s'il	Son NAS ur indép a déclara avait re pour la	pendant ation po empli un a garde	en 2023 our dema ne déclar d'enfant	3. ander ration, s (PU	même si le GE) de la li	gne 11700		« O »)	-	1 🗌		
								Allies	ula:- !-!						
								N'inscriv	ez rien ici.						
N'inscrivez rien ici.	17200					17100									

# Étape 1 – Identification et autres renseignements (suite)

Élections Canada						
Pour en savoir plus, allez à canada.ca/arc-elections-canada.						
A) Avez-vous la citoyenneté canadienne? Si <b>oui</b> , répondez à la question B. Si <b>non</b> , ne répondez pas à la question B.  1 Oui 2 Non  B) À titre de citoyen canadien, autorisez-vous l'ARC à communiquer vos nom, adresse, date de naissance et citoyenneté à Élections Canada pour la mise à jour du Registre national des électeurs ou, si vous êtes âgé de 14 à 17 ans, du Registre des futurs électeurs?  1 Oui 2 Non						
Votre autorisation restera en vigueur jusqu'à ce que vous produisiez votre prochaine déclaration de revenus. Vos renseignements seront utilisés uniquement aux fins autorisées par la Loi électorale du Canada, y compris la communication de listes d'électeurs produites à partir du Registre national des électeurs aux organismes électoraux provinciaux et territoriaux, aux députés, aux partis politiques enregistrés et admissibles ainsi qu'aux candidats en période électorale.						
Vos renseignements figurant au Registre des futurs électeurs seront ajoutés au Registre national des électeurs une fois que vous aurez 18 ans et que votre admissibilité au vote sera confirmée. Les renseignements du Registre des futurs électeurs peuvent être partagés uniquement avec les organismes électoraux provinciaux et territoriaux autorisés à recueillir des renseignements sur les futurs électeurs. Élections Canada peut aussi les utiliser pour offrir aux jeunes des renseignements éducatifs sur le processus électoral.						
La Loi sur les Indiens – Revenu exonéré						
Cochez cette case si vous avez un revenu exonéré selon la Loi sur les Indiens. Pour en savoir plus sur ce type de revenu, allez à canada.ca/impots-autochtones.						
Si vous avez coché la case ci-dessus, remplissez le formulaire T90, Revenu exonéré d'impôt selon la Loi sur les Indiens, pour que l'ARC puisse calculer votre allocation canadienne pour les travailleurs pour l'année d'imposition 2023, s'il y a lieu, ainsi que vos prestations provinciales ou territoriales pour la famille. Les renseignements que vous fournissez dans le formulaire T90 serviront aussi à calculer votre limite du crédit canadien pour la formation pour l'année d'imposition 2024.						
Biens étrangers						
Possédiez-vous ou déteniez-vous des biens étrangers déterminés dont le coût total, à n'importe quel moment en 2023, <b>dépassait 100 000 \$CAN</b> ?  26600 1 Oui 2 Non						
Si <b>oui</b> , remplissez le formulaire T1135, Bilan de vérification du revenu étranger. Il y a des pénalités importantes si le formulaire T1135 n'est pas produit au plus tard à la date d'échéance. Pour en savoir plus, consultez le formulaire T1135.						

5005-R F (23) Page 2 de 8

Remplissez seulement les lignes qui vous concernent, sauf indication contraire. Vous pouvez obtenir plus de renseignements sur les lignes de cette déclaration en allant à **canada.ca/ligne-xxxxx** et en remplaçant « xxxxx » par n'importe quel numéro de ligne à cinq chiffres de cette déclaration. Par exemple, allez à **canada.ca/ligne-10100** pour en savoir plus sur la ligne 10100.

## Étape 2 – Revenu total

En tant que résident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toutes les sources canadiennes et étrangères.

En tant que resident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toute	es sources canadieni	nes et	etrangeres.	
Revenus d'emploi (case 14 de tous les feuillets T4)		10100	1	1
Revenu exonéré d'impôt versé aux volontaires des services d'urgence	10105			
Commissions incluses à la ligne 10100 (case 42 de tous les feuillets T4)	10120			
Cotisations à un régime d'assurance-salaire	10130	_		
Autres revenus d'emploi		10400	+	2
Pension de la sécurité de la vieillesse (PSV) (case 18 du feuillet T4A(OAS	))	11300	+	3
Prestations du RPC ou du RRQ (case 20 du feuillet T4A(P))	11400	+	4	
Prestations d'invalidité incluses à la ligne 11400 (case 16 du feuillet T4A(P))	11410			
Autres pensions et pensions de retraite	11500	+	5	
Choix du montant de pension fractionné (remplissez le formulaire T1032)		11600	+	6
Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) (consultez le feuillet	RC62)	11700	+	7
Montant de la PUGE désigné à une personne à charge	11701			
Prestations d'assurance-emploi (AE) et autres prestations (case 14 du feui	llet T4E)	11900	+	8
Prestations de maternité et parentales de l'AE et				
prestations du régime provincial d'assurance parentale (RPAP)	11905	_		
Montant imposable des dividendes de sociétés canadiennes imposables (utilisez la	feuille de travail federale)		T .	
Montant des dividendes (déterminés et autres que déterminés)	40040	12000	+	9
Montant des dividendes (autres que déterminés) Intérêts et autres revenus de placements (utilisez la feuille de travail fédéra	12010	10100	1.	40
Revenus nets de société de personnes (commanditaires ou associés pass		12100	<u> </u>	10
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) (case 131 du f		12200	<del>-</del>	11
Revenus de location (consultez le guide T4036) Bruts 12599	<u> </u>	12500	<del>-</del>	12
Gains en capital imposables (remplissez l'annexe 3)	INEIS	12600		13
		12700	<del>†</del>	14
Pension alimentaire reçue (consultez le guide P102) Total 12799	Montant imposable	12800	]+	15
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) (de tous les feu	uillets T4RSP)	12900	+	16
Revenus imposables d'un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une prem (cases 22 et 26 de tous les feuillets T4FHSA)	nière propriété (CELIAPP)	12905	]+	17
Revenus imposables d'un CELIAPP – autres (cases 24 et 28 de tous les fe	euillets T4FHSA)	12906		18
Autres revenus (précisez) :	- ,	13000	<del>-</del>	19
Montant imposable des bourses d'études, de perfectionnement et d'entreti-	en, et des subventions	1.0000		
reçues par des artistes pour un projet	,	13010	+	20
Additionnez les lignes 1 à 20.		_	=	21
Revenus d'un travail indépendant (consultez le guide T4002) :				
	13500	22		
	13700 +	23		
	13900 +	24		
	14100 +	25		
	14300 +	26		
Additionnez les lignes 22 à 26. Revenus nets d'un travail indépendant	<u>=</u>	_ ▶	+	27
Ligne 21 plus ligne 27		_	=	28
Indemnités pour accidents du travail (case 10 du feuillet T5007)	14400	29		
Prestations d'assistance sociale	14500 +	30		
Versement net des suppléments fédéraux (case 21 du feuillet T4A(OAS))	14600 +	_ 31		
Additionnez les lignes 29 à 31 (lisez la ligne 25000 à l'étape 4).	14700 =	<b>•</b>	+	32
Ligne 28 plus ligne 32	Revenu total	15000	=	33

			Pro	otégé B une fois re	mpli
Étape 3 – Revenu net				J	•
Inscrivez le montant de la ligne 33 de la page précédente.			_		34
Facteur d'équivalence (case 52 de tous les feuillets T4 et case 034 de tous les feuillets T4A) 20600					
Déduction pour régimes de pension agréés (RPA) (case 20 de tous les feuillets T4 et case 032 de tous les feuillets T4A)	20700		35		
Déduction pour REER (consultez l'annexe 7 et joignez les reçus)	20800		36		
Déduction au titre du CELIAPP (consultez l'annexe 15 et <b>joignez</b> les reçus)	20805	+	37		
Cotisations de l' <b>employeur</b> au régime de pension agréé collectif (RPAC) (montant selon vos reçus de cotisations RPAC) 20810					
Déduction pour le choix du montant de pension fractionné (remplissez le formulaire T1032)	21000	+	38		
Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables (selon les reçus et la case 44 de tous les feuillets T4)	21200	+	39		
Remboursement de la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE)		1 .			
(case 12 de tous les feuillets RC62)	21300	-	_ 40		
Frais de garde d'enfants (remplissez le formulaire T778)	21400	+	_ 41		
Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées (remplissez le formulaire T929)	21500	]+	42		
Perte au titre d'un placement d'entreprise (consultez le guide T4037)	121000				
Brute 21699 Déduction admissible	21700	+	43		
Frais de déménagement (remplissez le formulaire T1-M)	21900	+	44		
Pension alimentaire payée (consultez le guide P102)  Total 21999 Déduction admissible	22000	+	45		
Frais financiers, frais d'intérêt et autres frais (utilisez la feuille de travail fédérale)	22100	+	46		
Déduction pour cotisations au RPC ou au RRQ pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres gains (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)	22200	]+	•47		
Déduction pour les cotisations bonifiées au RPC ou au RRQ sur un revenu d'emploi (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas) (maximum 631,00 \$)	22215	+	•48		
Déduction pour cotisations au RPAP sur le revenu					
d'un travail indépendant (remplissez l'annexe 10) (maximum 349,44 \$)	_		•49		
Frais d'exploration et d'aménagement (remplissez le formulaire T1229)	22400		_ 50		
Autres dépenses d'emploi (consultez le guide T4044)	22900	+	_ 51		
Déduction pour la résidence d'un membre du clergé (remplissez le formulaire T1223)	23100	1+	52		
Autres déductions (précisez) :	23200		53		
Additionnez les lignes 35 à 53.	23300	-	- <b>▶</b>	_	54
Ligne 34 moins ligne 54 (si négatif, inscrivez « 0 ») Revenu		ant rajustements	23400	=	55
Remboursement des prestations sociales :			•		•
Remplissez la grille de calcul de la ligne 23500 en utilisant votre feuille de les deux conditions suivantes s'appliquent :	travail	fédérale si une ou	ı		
<ul> <li>Vous avez inscrit un montant pour d'AE et autre prestations à la ligne 11 la ligne 23400 est plus élevé que 76 875 \$;</li> </ul>	900 <b>et</b>	le montant de			
<ul> <li>Vous avez inscrit un montant pour la PSV à la ligne 11300 ou de versem fédéraux à la ligne 14600 et le montant de la ligne 23400 est plus élevé</li> </ul>					
Sinon, inscrivez « 0 » à la ligne 23500.			23500	1-	•56
Line EF and a line FO (all a factificity and an AO) (O) an appropriate of a faction of the facti	- 4:£				

5005-R F (23) Page 4 de 8

Revenu net 23600 =

57

Ligne 55 moins ligne 56 (si négatif, inscrivez « 0 ») (Si ce montant est négatif, vous pourriez avoir une perte autre qu'en capital. Consultez le formulaire T1A.)

25600 +

25700 =

67

Revenu imposable 26000 =

68

69

## Étape 5 – Impôt fédéral

Additionnez les lignes 59 à 67.

### Partie A – Impôt fédéral sur le revenu imposable

Ligne 58 moins ligne 68 (si négatif, inscrivez « 0 »)

Utilisez le montant de la ligne 26000 pour remplir la colonne appropriée ci-dessous.

	La ligne 26000 est de 53 359 \$ ou moins	a ligne 26000 est de plus		•		plus	ligne 26000 est de 106 717 \$ mais blus que 165 430 \$	plus		La ligne 26000 est plus de 235 675 \$		
Montant de la ligne 26000										70		
Ligne 70 moins ligne 71	_ 0,00		53 359,00		106 717,00		165 430,00		235 675,00	71		
(ne peut pas être négatif)	=	=		=		=		=_		72		
Ligne 72 multipliée par le	× 15 %	×	20,5 %	×	26 %	×	29 %	×	33 %	73		
pourcentage de la ligne 73	=	=_		=		=_		=_		74		
Ligne 74 plus ligne 75	+ 0,00	+	8 003,85	+	18 942,24	+	34 207,62	+	54 578,67	75		
Impôt fédéral sur le revenu imposable	=									76		

Inscrivez le montant de la ligne 76 à la ligne 122 et continuez à la ligne 77.

## Partie B - Crédits d'impôt non remboursables fédéraux

Faitie B - Credits d'impot non remboursables rederaux			
Montant personnel de base : Si le montant de la ligne 23600 est de <b>165 430 \$ ou moins</b> , inscrivez 15 000 \$. Si le montant de la ligne 23600 est de <b>235 675 \$ ou plus</b> , inscrivez 13 520 \$. Sinon, utilisez la feuille de travail fédérale pour calculer le montant à inscrire. (maximum 15 000 \$)	30000		77
Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1958 ou avant) (utilisez la feuille de travail fédérale)  (maximum 8 396 \$)	30100	+	78
Montant pour époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 5)	30300	+	79
Montant pour une personne à charge admissible (remplissez l'annexe 5)	30400	+	80
Montant canadien pour aidant naturel pour époux ou conjoint de fait, ou pour une personne à charge admissible âgée de 18 ans ou plus (remplissez l'annexe 5)	30425	+	81
Montant canadien pour aidant naturel pour autres personnes à charge âgées de 18 ans ou plus ayant une déficience (remplissez l'annexe 5)	+	82	
Montant canadien pour aidant naturel pour enfants âgés de moins de 18 ans ayant une déficience (consultez l'annexe 5)			
Nombre d'enfants pour qui vous demandez ce montant 30499 × 2 499 \$ =	30500	+	83
Additionnez les lignes 77 à 83.		=	84

5005-R F (23) Page 5 de 8

## Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux (suite)

Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux (suite) Inscrivez le montant de la ligne 84 de la page précédente.				
Cotisations de base au RPC ou au RRQ (remplissez l'annexe 8 ou le formula	ire RC	381. selon le cas) :	-	
pour les revenus d'emploi (maximum 3 407,40 \$)		· '	•86	
pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres gains	31000		•87	
Cotisations à l'assurance-emploi :				
Cotisations de l'employé (maximum 781,05 \$)	31200	]+	•88	
Cotisations pour les gains d'un travail indépendant et pour d'autres	•			
gains admissibles (remplissez l'annexe 13)	31217	+	•89	
Cotisations au régime provincial d'assurance parentale (RPAP) (case 55 de tous les feuillets T4) (maximum 449,54 \$)	31205	+	•90	
Cotisations au RPAP à payer (remplissez l'annexe 10) :				
sur le revenu d'emploi (maximum 449,54 \$)	31210	+	•91	
sur le revenu d'un travail indépendant (maximum 449,54 \$)	31215	+	•92	
Montant pour les pompiers volontaires (MPV)	31220	+	93	
Montant pour les volontaires en recherche et sauvetage (MVRS)	31240	+	94	
Montant canadien pour emploi : nscrivez le montant <b>le moins élevé</b> : 1 368 \$ <b>ou</b> ligne 1 plus ligne 2.	31260	1+	95	
Montant pour l'achat d'une habitation (maximum 10 000 \$)			95 96	
	31270	T	_ 90	
Dépenses pour l'accessibilité domiciliaire (utilisez la feuille de travail fédérale) (maximum 20 000 \$)	31285	1+	97	
Frais d'adoption	31300		98	
Dépenses pour abonnement aux nouvelles numériques (maximum 500 \$)			99	
Additionnez les lignes 86 à 99.	01000	=	- 🀱	+
Montant pour revenu de pension (utilisez la feuille de travail fédérale)	-	 (maximum 2 000 \$)	31/100	
Additionnez les lignes 85, 100 et 101.		( = σσσ ψ)	101700	=
Montant pour personnes handicapées pour soi-même			-	
si vous aviez moins de 18 ans, utilisez la feuille de travail fédérale; <b>sinon</b>	. inscri	vez 9 428 \$)	31600	]+
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge	,		101000	
utilisez la feuille de travail fédérale)			31800	+
Additionnez les lignes 102 à 104.			10.000	=
ntérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105)			31900	+
Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels	(rempli	ssez l'annexe 11)	32300	
rais de scolarité transférés d'un enfant ou d'un petit-enfant	<u> </u>		32400	
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annex	e 2)		32600	
Additionnez les lignes 105 à 109.			02000	=
Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait			-	
et vos enfants à charge de moins de 18 ans	33099		111	
Montant de la ligne 23600 x 3 % =	112		_	
nscrivez le montant le <b>moins élevé</b> : 2 635 \$ ou ligne 112.		_	113	
Ligne 111 moins ligne 113 (si négatif, inscrivez « 0 »)	-	=	114	
Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge utilisez la feuille de travail fédérale)	33199		115	
igne 114 plus ligne 115	33200		- <b>-</b>	+
igne 110 plus ligne 116	10200	I .	33500	
Faux fédéral des crédits d'impôt non remboursables			10000	× 15 %
igne 117 multipliée par le pourcentage de la ligne 118			33800	
Dons (remplissez l'annexe 9)			34900	
Ligne 119 plus ligne 120 Total des crédits d'impôt non re	mbou	reables fédéraux		
igno 110 pius ligne 120 iotal des ciedits d'impot non re	moou	I SUDICS ICUCIAUX	35000	L <b>-</b>

5005-R F (23) Page 6 de 8

		Pro	otégé B une fois remp
Partie C – Impôt fédéral net			nege B and lold femp
Inscrivez le montant de la ligne 76.			1:
Impôt fédéral sur le revenu fractionné (IRF) (remplissez le formulaire T1206)		40424	
Ligne 122 plus ligne 123		40400	
Montant de la ligne 35000		125	
Crédit d'impôt fédéral pour dividendes (utilisez la feuille de travail fédérale) 4042	5 +	•126	
Report d'impôt minimum (remplissez le formulaire T691)  4042	_	•127	
Additionnez les lignes 125 à 127.	=	• •	- 1
Ligne 124 moins ligne 128 (si négatif, inscrivez « 0 »)	ôt fédéral de base	42900	= 1:
Surtaxe fédérale sur le revenu gagné à l'extérieur du Canada (remplissez le forr			+ 1:
Ligne 129 plus ligne 130	·	-	= 1:
Crédit fédéral pour impôt étranger (remplissez le formulaire T2209)		40500	
Ligne 131 moins ligne 132			= 1:
Récupération du crédit d'impôt à l'investissement (remplissez le formulaire T203	38(IND))	-	+ 1:
Ligne 133 plus ligne 134		-	= 1:
Crédit d'impôt fédéral sur les opérations forestières		-	<u> </u>
Ligne 135 moins ligne 136 (si négatif, inscrivez « 0 »)	Impôt fédéral	40600	= •1
Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales (utilisez la feuille de travail fédérale)  Total de vos contributions politiques fédérales (joignez les reçus) 40900 (maximum 650 \$) 41000  Crédit d'impôt à l'investissement		<u>•138</u>	
(remplissez le formulaire T2038(IND))     41200       Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs       Coût net des actions des fonds agréés       selon la législation       d'une province     41300       Crédit admissible     41400		•139	
Additionnez les lignes 138 à 140.	0 =	<b>•</b>	- 1
Ligne 137 moins ligne 141 (si négatif, inscrivez « 0 »)		41700	= 1
Avance de l'allocation canadienne pour les travailleurs (AACT) (remplissez l'ann	nexe 6)	41500	+ •1
Impôts spéciaux		41800	+ •1
Additionnez les lignes 142 à 144.	Impôt fédéral net	42000	= 1
Étape 6 – Remboursement ou solde dû  Montant de la ligne 42000		_	1
Cotisations à l'assurance-emploi à payer pour vos gains d'un travail indépendant regions admissibles (rempliance l'appaye 12)	it et pour d'autres	40.405	1.
gains admissibles (remplissez l'annexe 13)	2500)	42120	
Remboursement des prestations de programmes sociaux (montant de la ligne 2	.3300)	42200	1
Impôt provincial ou territorial (selon le formulaire T2203, s'il y a lieu)		42000	]+
Additionnez les lignes 146 à 149.	Total à payer	42800	
העטוווטוווסב וכא וועווכא ואט מ ואש.	i otai a payei	43500	-1

5005-R F (23) Page 7 de 8

Étape 6 – Rem	boursement ou solde dû	i (suite	e)					Prot	<b>égé B</b> une fo	is rempli
-	nt de la ligne 150 de la page pre	•	•							151
Impôt total retenu	it de la lighe 150 de la page pre	43700			•152			_		13
	our les résidents du Québec	43800	_		•153					
Ligne 152 moins lig		43850			<b>▶</b>			154		
	ébec remboursable :				_					
Montant de la lig	ne 42900		<b>x</b> 16	,5 % =	44000	+	•	155		
	d'assurance-emploi (AE)	45000			•156					
Montant de la ligne					157					
Paiement net en tre Ligne 156 moins ligr	op d'AE ne 157 (si négatif, inscrivez « 0 »)	45100	=		<b>•</b>	+		158		
	sable pour frais médicaux (utilisez la				45200	+	•	159		
	nne pour les travailleurs (ACT)				45300	+	•	160		
·	our la formation (CCF) (rempliss	ez l'an	inexe 11	)	45350	+	•	161		
	r la rénovation d'habitations les (CIRHM) (remplissez l'anne:	xe 12)			45355	+	•	162		
	u crédit d'impôt à l'investisseme nulaire T2038(IND))	ent			45400	+	•	163		
Crédit d'impôt de la (case 38 de tous le	a partie XII.2 es feuillets T3 et case 209 de to	us les	feuillets	T5013)	45600	+		164		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	e la TPS/TVH à l'intention des s				45700			165		
Crédit d'impôt pour	r fournitures scolaires d'éducate tures (maximum 1 000 \$) 46800	eur adn		× 25 % =				166		
	r la main-d'œuvre journalistique	canac		<b>X</b> 23 /0 =	40900	•		100		
(case 236 de tous	les feuillets T5013)				47555	+	•	167		
	r la remise des produits issus de ux agriculteurs (remplissez le fo				47556	+	•	168		
	r l'amélioration de la qualité de l es feuillets T5013 ou de la lettre de		ciété de p	personnes)	47557	+	•	169		
	omptes provisionnels				47600		•	170		
Additionnez les ligr	nes 154, 155 et 158 à 170.		Total de	es crédits	48200	=		<b>▶</b> _	_	17 <sup>′</sup>
	gne 171 égatif, inscrivez-le à la <b>ligne 48</b> ositif, inscrivez-le à la <b>ligne 48</b> 5				ourse	ment ou so	olde dû		=	172
Rembours	sement 48400	•			S	olde dû 48	3500		•	
	avoir plus et pour vous inscrire allez à canada.ca/arc-depot-d						r comme	nt fair	tard le 30 av e votre paiem ents.	
déclaration et tou	renseignements fournis dans ce it document joint sont exacts, co é de mes revenus.		s et	l'impôt, c	ochez	ition a été re la case app s suivants :	emplie pa propriée d	ar un ¡ et four	orofessionne nissez les	de
Signez ici				Des frais	ont-ils	été facturé	s? 49	9000 1	Oui 2	Non
Faire une fa	ausse déclaration constitue une infr	raction	grave.	Numéro	de la T	ED (s'il y e	n a) : 4	3900	1 1 1 1	$\neg$
					orofess	sionnel de l'	'impôt :			_
Date :				Numéro (	de télé	phone :				
et des programmes e Les renseignements ou étrangère dans la pénalités, ou d'autres et à la correction de Canada concernant l	personnels (y compris le NAS) son et activités connexes incluant l'adm recueillis peuvent être communiqué mesure où le droit l'autorise. Le dé mesures. Selon la Loi sur la protect leurs renseignements personnels of le traitement de leurs renseignement les programmes et les fonds de re	iinistrati és à une éfaut de tion des ou de dé nts pers	ion de l'ir e autre ir e fournir de renseign époser un sonnels.	npôt, des pristitution gobes renseignements per plainte a Consultez I	restatio uvernei nement rsonnel uprès d e fichie	ns, la vérifica mentale fédé ts pourrait en s, les particul du Commissa r de renseigr	ation, l'obs rale, prov ntraîner ur liers ont le aire à la p nements p	servati inciale n paien droit à rotection	on et le recouv , territoriale, au nent d'intérêts a la protection, on de la vie pri nels ARC PPU	rement. utochtone ou de à l'accès vée du I 005 sur
N'inscrivez	48700 48800						•	4860	0	•
rien ici.	40000									